

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** –

En effet, des formations continues sont dispensées, que ce soit par l'IFC ou en réseau. Néanmoins, j'insisterai sur le fait qu'il faille, selon moi, lier l'obtention d'outils informatiques par le biais d'un appel à projets à la formation des enseignants. Il n'est plus question ici de volontariat, mais bien d'une obligation. Une formation continue devrait être suivie obligatoirement par l'ensemble de l'équipe éducative afin que l'investissement réalisé soit utilisé de façon optimale. Il me semble que vous disposez, Madame la Ministre, d'un moyen de levier à ce niveau-là. L'utilisation de l'outil informatique n'est pas inconnue pour tout le monde. De nombreux enseignants n'ont pas grandi avec l'informatique à leurs côtés.

*(Mme Valérie De Bue prend la présidence)*

**1.10 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «“Décolâge!” et périodes de travail collaboratif ou de concertation»**

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** –

Madame la Ministre, dans un courrier adressé aux directions, enseignants et agents des centres psycho-médico-sociaux (CPMS), vous indiquez que le Pacte pour un enseignement d'excellence promet une école dans laquelle les élèves sont heureux d'apprendre grâce à des enseignants qui partagent leurs compétences et leurs questionnements en équipe. Ainsi, vous avez encouragé les enseignants à participer, le 17 mai dernier, à une demi-journée de partage de bonnes pratiques pédagogiques sur le thème du redoublement. Il s'agit du projet «Décolâge!». À ce propos, des outils, des jeux et des pratiques de classe ont été développés en vue d'en faire profiter le plus grand nombre. Ainsi, l'idée de cette rencontre était d'encourager le partage des vécus et pratiques entre enseignants.

Alors que le Pacte prévoit le maintien d'une moyenne de deux périodes par semaine consacrées à la concertation pour l'enseignement primaire et la mise sur pied de 60 périodes pour le secondaire, je souhaite vous interroger sur cette rencontre dans le cadre du projet «Décolâge!» et en profiter pour faire le lien avec les projets du Pacte relatifs aux périodes de travail collaboratif ou de concertation.

Madame la Ministre, quel est bilan de cette rencontre? Comment le projet «Décolâge!» permet-il, concrètement, de renforcer le partage des bonnes pratiques en termes d'alternatives au redoublement? Quelles conclusions ont pu être tirées?

Avec quelles applications entendez-vous renforcer le travail collaboratif et de concertation? Ce type de rencontre sera-t-il multiplié à l'avenir?

Selon vous, le travail collaboratif et de concertation entre enseignants doit-il être privilégié selon une fréquence hebdomadaire ou plutôt annuelle? Comment envisagez-vous la complémentarité? Quels sont les retours des enseignants ayant participé à cette rencontre? Sont-ils satisfaits de ce type de rencontre pour remplir leurs périodes de travail collaboratif ou de concertation?

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – Parmi les différentes actions qu'il développe, le projet «Décolâge!» a proposé une demi-journée de partage de pratiques et d'expérience. Je suis favorable à la répétition de ce type de rencontre. Cette demi-journée a permis de répondre à un besoin de terrain; les participants ont témoigné de l'intérêt qu'ils ont à échanger entre eux et à sortir de leur isolement habituel. La force de cette animation tient dans son organisation basée sur les principes de l'intelligence collective, permettant ainsi l'émergence de questions et de préoccupations pertinentes en termes de recherche de solutions autres que le maintien et le redoublement. Cela permet aussi le partage de pratiques originales et efficaces en fonction du contexte de chaque école. L'équipe du comité opérationnel de «Décolâge!» a recueilli des éléments tangibles pour nourrir un travail d'accompagnement des participants et ces derniers poursuivront leurs échanges.

Concernant l'évaluation de l'expérience, notons que plus de 80 % des personnes présentes se sont déclarées «satisfaites» à «très satisfaites». Il faut savoir qu'elles avaient été invitées dès le départ à s'inscrire en équipes, ce que la plupart ont fait. Le travail collaboratif a été valorisé, mais aussi mis en avant comme une ressource pour les participants. C'est pourquoi ce type de rencontre sera à nouveau proposé à l'avenir dans le cadre de «Décolâge!». Soulignons que le dispositif renouvelé ne représente qu'un complément à la concertation entre enseignants d'une même équipe, laquelle a lieu dans les heures prévues, du moins au niveau de l'enseignement fondamental.

En ce qui concerne le rythme des concertations et du travail collaboratif, les enseignants et les écoles sont libres d'organiser leurs concertations de la façon qu'ils jugent la plus pertinente en fonction du contexte de l'école. En d'autres mots, ils peuvent se concerter plus ou moins souvent selon la période de l'année, l'essentiel étant que chaque enseignant ressente l'avantage de sortir de son fonctionnement individuel, tant pour l'efficacité de son travail – gain de temps et d'énergie à terme – que pour son bien-être personnel et professionnel.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** –

Comme vous, Madame la Ministre, je pense que les enseignants doivent trouver un intérêt à échanger. C'est aussi une façon de se procurer un certain nombre de ressources. D'ailleurs, le taux de satisfaction de 80 % que vous citez dans votre réponse le prouve. Quant au rythme, il me semble

tout à fait pertinent de laisser le choix. Comme vous l'avez dit également, ce projet permet de sortir de l'aspect individuel de l'enseignement.

Pour les plus petites structures, que je connais mieux, il peut se révéler intéressant de sortir de son école et d'effectuer du travail collaboratif au sein d'un même pouvoir organisateur. Cette formule permet aussi le travail par cycles, ce qui n'est pas possible dans les petites écoles, où l'enseignant se retrouve finalement face à lui-même.

C'est en tout cas un premier pas. Nous verrons quelle sera l'évolution du dossier.

**1.11 Question de M. Matthieu Daele à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Recours dans le cadre du DASPA»**

**1.12 Question de M. Matthieu Daele à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «DASPA à Liège»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Matthieu Daele (Ecolo).** – Le recours contre la décision du conseil de classe permet à un élève majeur ou à ses parents de contester une attestation d'échec ou de réussite avec restriction: un élève peut passer à l'année supérieure, mais pas dans toutes les orientations, par exemple. Cette attestation prise par le conseil de classe peut être jugée arbitraire par les parents ou par l'élève. La décision du conseil de recours remplace alors la décision du conseil de classe ou la confirme.

Ce système a été créé par le décret «Missions» de 1997. Il avait été estimé qu'aucun conseil de classe n'est infaillible, même si une décision de réussite ou d'échec doit être prise par l'ensemble du conseil de classe ou, à tout le moins, par l'ensemble des enseignants ayant eu l'élève en classe, et donc pas par un seul professeur.

En ce qui concerne les classes qui organisent un dispositif d'accueil et de scolarisation de primoarrivants (DASPA), un conseil d'intégration des élèves primoarrivants doit être créé dans chaque établissement. Celui-ci est présidé par le chef d'établissement ou son délégué et comprend tous les professeurs chargés des élèves inscrits en DASPA, ainsi qu'un membre de l'équipe du centre psycho-médico-social (PMS) chargé de l'accompagnement des élèves primoarrivants. Le président est libre d'inviter un représentant du centre d'accueil chargé de l'accompagnement scolaire ou un membre d'une association experte.

Ce conseil d'intégration peut décider de prolonger de six mois maximum la durée en DASPA d'un élève primoarrivant ou peut délivrer une

attestation d'admissibilité dans n'importe quelle année de l'enseignement secondaire, à l'exception des sixième et septième années, dans n'importe quelle forme et dans n'importe quelle option, et ce par dérogation aux dispositions régissant l'admission dans une année d'études de l'enseignement secondaire. Dans ce contexte de conseil d'intégration, il n'existe pas de recours semblable au recours prévu dans le cadre du conseil de classe. Il pourrait pourtant être estimé qu'aucun conseil d'intégration n'est infaillible tout comme il a été estimé qu'aucun conseil de classe n'était infaillible.

Madame la Ministre, pouvez-vous m'expliquer pourquoi aucune procédure de recours dans le cadre des conseils d'intégration n'a été prévue? Une procédure de recours serait-elle envisageable?

Il apparaît qu'à Liège, seule une école organise un DASPA, à savoir l'école de Beauvoir, bien qu'administrativement, c'est le centre Léonard Defrance qui constitue l'école de référence. Une classe DASPA est également organisée à l'Institut Saint-Laurent, mais en tant qu'école partenaire de l'Institut Sainte-Claire de Verviers. Nous avons donc ces deux écoles mais, à Saint-Laurent, il n'y a qu'une seule classe et elle ne compte qu'une dizaine d'élèves tout au plus.

Pourtant, il existe dans cette zone de nombreuses demandes pour ce dispositif, émanant notamment des trois centres d'accueil pour les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) d'Ans, Bierstet et Fraipont, sans parler des autres centres d'accueil, ou encore d'élèves qui ne sont pas en centre, qui vivent en famille et qui fréquentent ces classes. Une disponibilité de DASPA dans un plus grand nombre d'établissements scolaires serait nécessaire dans cette zone afin que l'offre puisse correspondre à la demande, mais aussi pour qu'un choix puisse être possible entre différentes écoles et afin d'éviter une concentration de tous les élèves primoarrivants au sein d'un seul établissement scolaire.

Pouvez-vous m'indiquer si d'autres établissements scolaires proposeront un DASPA à la rentrée scolaire de septembre 2017? Une diversification de l'offre est-elle prévue à Liège à d'autres échéances?

Les DASPA doivent rester un système flexible. Nous le constatons notamment à Verviers, où le nombre de demandes pour la rentrée a diminué et donc où le nombre de classes DASPA est réduit. À Liège, nous devrions justement adopter une logique inverse, c'est-à-dire une logique d'expansion.

**Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation.** – Tout d'abord, l'école de Beauvoir organise un DASPA en partenariat avec quatre autres établissements: l'athénée communal Léonie de Waha, le CES Léon Mignon, l'École de coiffure et de bioesthétique et l'athénée Mau-